

Assurance santé animale Lassie

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Dina Försäkring AB

Produit : Assurance santé animale

Cette fiche d'information vous donne un aperçu des principales garanties et exclusions du produit. Vous trouverez toutes les informations complètes sur ce produit dans les documents précontractuels et les conditions générales.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Lassie vous propose une assurance santé pour votre chien ou votre chat. Cette assurance couvre les frais des traitements vétérinaires et des chirurgies nécessaires pour l'animal assuré.



Qu'est ce qui est assuré ?

Nous assurons votre chien ou votre chat qui remplit les critères suivants au début de la période d'assurance :

- ✓ Toutes les races sont assurables.
- ✓ Âge minimum de 8 semaines, pas de limite maximum
- ✓ Les animaux de compagnie présentant des pathologies préexistantes sont assurables.

L'assurance rembourse les frais médicaux suivants en cas de maladies ou d'accidents :

- ✓ Consultations et visites vétérinaires
- ✓ Médicaments prescrits par un vétérinaire
- ✓ Analyses de laboratoire, imagerie médicale (radios et échographies) et radiothérapie
- ✓ Frais de transport par une ambulance vétérinaire
- ✓ Hospitalisation incluant la nourriture pendant le séjour
- ✓ L'euthanasie, si médicalement nécessaire (limitée à 100€ par contrat d'assurance)

L'assurance rembourse les frais chirurgicaux suivants en cas de maladies ou d'accidents :

- ✓ Procédures de chirurgie
- ✓ Hospitalisation incluant la nourriture pendant le séjour
- ✓ Analyses de laboratoire, imagerie médicale (radios et échographies)
- ✓ Médicaments, anesthésie et soins liés à la chirurgie
- ✓ Euthanasie pendant ou après la chirurgie si médicalement nécessaire (limitée à 100€ par contrat d'assurance)
- ✓ Prothèses orthopédiques en cas d'accident (jusqu'à 500€ par contrat d'assurance)
- ✓ Protection annulation de voyage en cas d'accident (limitée à 500€ par année d'assurance)

De plus, l'assurance couvre les frais dans un hôtel pour animaux jusqu'à 300€ si vous êtes hospitalisé de manière imprévue.

Le plafond annuel de remboursement pour l'ensemble des garanties est défini dans les conditions spéciales.

Dans le cadre du budget préventif facultatif, nous couvrons par exemple les mesures vétérinaires préventives suivantes : puce électronique / tatouage, vaccinations, examens de santé généraux, stérilisations / castrations préventives, compléments alimentaires, soins dentaires préventifs ou coupe des griffes. Une liste complète peut être trouvée dans les conditions générales.



Qu'est ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les dommages aux chiens et chats non identifiés par une puce électronique ou un tatouage d'identification au jour du sinistre
- ✗ Les animaux âgés de moins de 8 semaines
- ✗ Les animaux utilisés à des fins commerciales
- ✗ Les chiens et chats âgés de moins de 8 semaines au début de la période d'assurance
- ✗ Les chiens et chats impliqués dans une activité commerciale et ceux utilisés pour l'élevage professionnel
- ✗ Les accidents et les maladies survenus ou constatés avant le début de cette assurance ou pendant le délai de carence, et qui sont considérés comme chroniques.
- ✗ Les maladies qui existaient ou ont été notées avant le début de l'assurance ou pendant le délai de carence - c'est-à-dire quelque chose pour lequel votre animal a été traité, médicamenté, examiné ou a présenté des symptômes au cours des 24 derniers mois.
- ✗ Les blessures et maladies, ainsi que leurs conséquences, causées par des anomalies constitutionnelles (y compris les anomalies dentaires), les infirmités, les malformations, les maladies congénitales et leurs conséquences.
- ✗ Tout médicament prescrit qui n'est pas lié au diagnostic déclaré
- ✗ Les examens et traitements préventifs ou volontaires qui ne sont pas directement liés à une maladie ou à des dommages de santé, ou des examens qui servent explicitement à diagnostiquer une maladie qui n'est pas couverte par l'assurance.
- ✗ Les frais liés aux mises bas et aux césariennes, ainsi que tous les frais engagés pendant la gestation et son diagnostic.
- ✗ Tous les frais liés à un trouble comportemental, au mal des transports, ainsi que les frais de diagnostic, les visites d'évaluation, les frais des médicaments et la thérapie comportementale.
- ✗ La castration ou la stérilisation en raison de troubles comportementaux, d'hypersexualité, d'agressivité ou de grossesse nerveuse ne sont pas couvertes.
- ✗ La préparation de certificats de santé, de carnets ou de rapports.
- ✗ Les frais liés à l'établissement d'un passeport ou de tout autre document.



Y'a t'il des exclusions à la couverture ?

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS SONT :

- ! La couverture s'applique uniquement si le sinistre est survenu ou a été notée pour la première fois après le début de l'assurance, en tenant compte de tout délai de carence et d'exclusions, ainsi que du respect des obligations et des formalités de déclaration.

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS SONT :

- ! Un taux remboursement variable par sinistre s'applique conformément aux conditions indiquées dans les dispositions spéciales.
- ! Les délais de carence au début de l'assurance.



Où suis-je couvert(e) ?

La couverture d'assurance s'applique en France métropolitaine et pour des séjours temporaires à l'étranger dans le monde entier pendant une durée maximale de 12 mois.



Quelles sont mes obligations?

Il existe, entre autres, les obligations suivantes :

- Les informations fournies lors de la souscription de l'assurance doivent être claires, précises et véridiques.
- Les primes d'assurance doivent être payées en temps voulu et intégralement.
- Les obligations et devoirs de déclaration dans les conditions générales doivent être respectés.
- Les sinistres doivent être signalés dans un délai maximum de 5 jours selon les conditions générales.

Une violation ou un non-respect de vos obligations peut avoir des conséquences graves et entraîner une invalidation partielle ou complète de la couverture d'assurance.



Quand et comment effectuer les paiements?

Le premier versement doit être effectué au plus tard dans les 10 jours suivant la date de début de la période d'assurance indiquée dans vos conditions spéciales. Vous pouvez payer vos primes d'assurance mensuellement ou annuellement à l'avance.



Quand commence la couverture et quand prend elle fin?

Les conditions spéciales indiquent quand commence l'assurance. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée de 12 mois.

À la fin de la période d'assurance, votre assurance est automatiquement renouvelée pour une période supplémentaire de 12 mois sauf si elle a été résiliée auparavant dans les cas et conditions fixés aux conditions générales ou si nous en avons convenu autrement.

Le contrat d'assurance, et donc également la couverture d'assurance, prennent notamment fin si vous n'êtes plus le propriétaire de l'animal assuré, si l'animal assuré décède ou s'échappe, ou en cas de déménagement de votre domicile en dehors de France.



Comment puis-je résilier le contrat?

Vous avez le droit de résilier le contrat d'assurance, à tout moment par écrit via notre messagerie instantanée ou par e-mail ou par tout moyen prévu aux conditions générales dans les cas et conditions prévus au contrat d'assurance notamment chaque année lors du renouvellement ou à tout moment après la première année d'assurance, si vous n'avez pas soumis de demande de remboursement.